

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

À L'AGENDA CE WEEK-END : AVANCER L'HEURE ET VÉRIFIER SES DÉTECTEURS DE FUMÉE!

Montréal, le 9 mars 2007 – C'est ce dimanche que l'on passe à l'heure avancée. Malgré cette fin de semaine écourtée d'une heure, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) vous recommande de prendre quelques instants pour vérifier l'état de vos détecteurs de fumée, en remplacer les piles et discuter du plan d'évacuation d'urgence avec les membres de votre famille.

Un outil qui sauve des vies

Un avertisseur d'incendie sans pile ou dont la pile est épuisée, ou un détecteur connecté à un circuit non alimenté, est pire que l'absence d'avertisseur, car il procure un faux sentiment de sécurité!

L'absence ou la défaillance du système de détection d'incendie – dont le détecteur de fumée – a été notée dans 41 % des décès liés à l'incendie survenus au Québec au cours de la période 1998-2002; ce taux atteint 55 % dans les cas où la source de chaleur à l'origine du sinistre est un article de fumeur.

Quelques règles élémentaires

La présence de détecteurs de fumée ne suffit pas. On doit s'assurer de leur fonctionnement, les entretenir, en remplacer les piles deux fois par année et éviter d'utiliser des piles rechargeables.

De plus, pour bénéficier d'une protection optimale, il est recommandé d'installer un avertisseur d'incendie à proximité des chambres à coucher et sur chaque étage de la résidence incluant le sous-sol.

Ce week-end est aussi l'occasion de remplacer la pile de son détecteur de monoxyde de carbone.

Enfin, le BAC rappelle que la présence d'un détecteur de fumée est non seulement obligatoire mais peut aussi permettre d'obtenir un rabais sur la portion incendie du contrat d'assurance habitation.

Le Centre d'information sur les assurances : la référence à consulter

Le BAC invite le public à se procurer gratuitement le dépliant *Prévenir le vol et l'incendie*, dans lequel on trouve des conseils simples et pratiques pour sécuriser la maison. Ce document est disponible auprès du Centre d'information sur les assurances au 514-288-4321 ou sans frais au 1-877-288-4321 ou encore en visitant le site Web www.infoassurance.ca/incendie.

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association nationale regroupant la majorité des assureurs de dommages au pays.

-30-

Source : Alexandre Royer
Conseiller en affaires publiques
Téléphone : (514) 288-1563 poste 232 / Cellulaire : (514) 953-0828